Procès verbal du Conseil Municipal du lundi 17 septembre 2025

Présents : Bernard SELLIER, Valérie DEPPE, Martine GIRARD, Régine GUE, Sylvain DESBROSSES, Ludovic BENINI, Pierre-Julien COURNIL

Absents excusés : Michel HENRY-MERSENNE qui donne son pouvoir à Valérie Deppe, Maxime BONO qui donne son pouvoir à Sylvain Desbrosses.

Absents : Nina Eymard, Lydie Latin

Secrétaire de séance : Sylvain DESBROSSES

18h15 : Ouverture de séance

20h30 : fin de séance

Ordre du jour :

1) Approbation du précédent conseil du 30 / 06 /2025.

2) Délibération portant sur le choix d'une entreprise dans le cadre du marché public sur le renouvellement du réseau d'eau.

3) Délibération portant sur une participation de la commune à une mutuelle pour les agents communaux.

4) Délibération portant sur l'adhésion de la commune à l'organisme Médiation de l'Eau.

5) Délibération portant sur les nouveau statuts du SDED (Syndicat Départemental d'Electricité) notamment sur la compétence création et entretien d'infrastructure de charge, et extension des activités autoconsommation.

6) Délibération portant les nouveau statuts du SDED notamment sur l'abandon de la compétence autorité organisatrice de la distribution de chaleur et froid.

Questions diverses

1) <u>Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2025</u>

→ Approbation à l'unanimité (soit 9 voix) du précédent compte-rendu

- Question pour la rénovation de l'électricité de l'aire de loisirs : l'entreprise GROSJEAN a été sollicitée pour faire une proposition adaptée.
- Question concernant la suite donnée à la morsure de chien : journée d'information avec Vincent DUCOMET début octobre pour le comportement à tenir vis à vis des chiens de troupeaux.

2) <u>Délibération portant sur le choix d'une entreprise dans le cadre du marché public sur le renouvellement du réseau d'eau.</u>

Le bureau d'étude BEAUR a été chargé par la commune de réaliser l'appel d'offres pour la première tranche de travaux sur le réseau d'eau. Ce rapport a été communiqué au conseil en août 2025 :

- cinq entreprises ont présentées leur offre. Il s'agit des entreprises : RIVASI BTP, LIOTARD TP (avec deux propositions dont une variante), SAS BLANC BTP, BERTHOULY TP, BOUVAT BTP.
- la variante de l'entreprise LIOTARD a été rejetée pour des raisons techniques et la réponse de l'entreprise BOUVAT s'étant avérée largement incomplète, elle a été écartée.
- les propositions des quatre entreprises restantes ont été évaluées sur des critères techniques (60%) et des critères de prix (40%).

L'entreprise LIOTARD arrive en tête à 1 point devant l'entreprise BERTHOULY, pour des notes sur les critères techniques semblables mais un prix inférieur.

La commission Eau et Assainissement propose de valider la candidature LIOTARD, ce qui après discussion, est validé par le conseil.

→ Approbation à l'unanimité (soit 9 voix) de l'attribution du marché à l'entreprise SAS LIOTARD TP

3) <u>Délibération portant sur une participation de la commune à une mutuelle pour les agents communaux.</u>

Au premier janvier 2026, les communes seront soumises à l'obligation de prendre à leur charge une partie de la mutuelle de santé de leurs employé(e)s. Cette contribution est fixée à 15€/mois au minimum par le législateur, sous condition que la mutuelle de l'employé soit labellisée.

Aucun « accord de groupe » n'existant au niveau intercommunal pour proposer un contrat collectif, les employés conserveront donc leur contrat à titre individuel.

→ Approbation à l'unanimité (soit 9 voix) pour la participation de la commune à hauteur de 15€ par mois à la mutuelle de ses employé(e)s.

4) **Délibération portant sur l'adhésion de la commune à l'organisme Médiation de l'Eau.**

En raison d'un litige juridique avec un particulier concernant l'obligation d'un branchement d'eau pour une construction neuve à proximité et sur le même terrain que sa construction existante, la commune doit adhérer à l'organisme Médiation de l'Eau. Cette association regroupe : l'Association des Maires de France, l'Agence de l'Eau ainsi que différentes structures. Cette médiation entre les particuliers et les professionnels (producteurs d'eau) allège après un rendu juridique la charge des tribunaux sur le sujet spécifique de la distribution de l'eau.

Le coût de cette adhésion est de : 14,40€ annuel (0,096€x150 abonnés) + 35€ de frais d'enregistrement. Pour chaque dossier déposé, 300€ seront facturés à la commune.

Il semble intéressant d'envisager cette adhésion afin de pouvoir répondre de manière plus précise aux différentes questions qui se posent et qui ont fait l'objet de réclamations de la part des usagers marignacois cet été.

→ Approbation huit voix POUR et une abstention pour adhérer à la médiation de l'eau

5) **Délibération portant sur les nouveaux statuts du SDED (Syndicat Départemental d'Electricité) notamment sur la compétence création et entretien d'infrastructure de charge, et extension des activités autoconsommation.**

Le SDED, depuis quelques années, installe sur les territoires des communes (comme sur le parking de U à Die) des bornes de recharge supérieures à 22 KWA pour les véhicules électriques. Il réalise également les études et la mise en place de production par panneaux photovoltaïque dont des centrales villageoises. Ces dispositions nouvelles impliquent une modification de ses statuts.

En tant que commune adhérente au SDED, le conseil municipal est sollicité pour se prononcer sur l'évolution de ces statuts afin de les rendre conformes à la législation sur les producteurs et distributeurs d'électricité.

→ Approbation à l'unanimité (soit 9 voix) pour le changement de statuts du SDED

6) <u>Délibération portant les nouveau statuts du SDED notamment sur l'abandon de la compétence autorité organisatrice de la distribution de chaleur et froid.</u>

L'unité de chauffage collectif au bois déchiqueté de la commune de Vassieux-en-Vercors est en difficulté financière.

La Cour Régionale des Comptes demande au SDED qui est en charge de sa gestion de s'en libérer afin que celle-ci puisse être confiée à un nouveau gestionnaire.

Cela nécessite également une modification des statuts du SDED.

→ **Approbation à l'unanimité (soit 9 voix) pour le changement de statuts du SDED**

<u>Questions diverses</u>

- Informations sur le déroulement du programme de rénovation du réseau d'eau.

Réalisé en 1920, le captage de l'Adoux alimente le village par une conduite posée en 1950. Cette canalisation principale courant sur 1,5 km donne des signes de faiblesses évidents (une partie s'est bouchée dans le coteau en juillet).

Pour y remédier, l'entreprise *Objectif Eau*, a déployé en parallèle et en aérien une conduite souple de diamètre 63 en PEHD sur le sentier forestier pour alimenter les brises charges. Opération complexe en raison de la pente, de l'étroitesse du chemin, et de l'aspiration par pompage à mettre en œuvre.

Cet imprévu oblige à revoir le déroulé du programme de travaux en commençant non pas par la rue du Tilleul comme cela était prévu, mais par le changement de cette conduite. Les travaux de coupes et de débardage au captage débuteront le 1er septembre sous l'autorité de l'ONF.

L'ensemble des travaux, y compris ceux prévus chemin des Chambard jusqu'à la Scie devraient se dérouler jusqu'au mois de mars.

La seconde tranche à prévoir pour ces travaux concerneront des conduites à changer rue du Temple et rue Jamatone, le maillage entre le village et la Scie, ainsi que les protections des 3 captages de l'alimentation de la Rollandière et de la Roche ainsi que des Grandes Fontaines (le Moulin et la Croix).

- Questions sur les réclamations suite aux facture d'abonnement et de consommation d'eau.

Une réunion publique est programmée le 25 septembre à 18h sur ce sujet. Il y sera évoqué les enjeux budgétaires liés à la rénovation du réseau, le but étant d'éclairer les choix qui ont découlé de ces enjeux et conduit à cette première augmentation du prix de l'eau.

- Question autour de la journée de reconnaissance de l'État de Palestine par la France à l'ONU.

Proposition de hisser le 22 septembre le drapeau palestinien sur le fronton de la mairie, en soutien symbolique de cette démarche courageuse de l'État français.
Une majorité du conseil municipal rejette cette proposition pour conserver une certaine neutralité.

- Incivilités :

Problématique soulevée au sujet des stationnements non conformes dans le village : il est proposé d'avertir les automobilistes par un mot sur leur véhicule.
Proposition de mettre un panneau à l'Aire de Loisirs pour interdire les chiens non tenus en laisse pour éviter les déjections.

- Elections municipales :

Une habitante du village souhaite mobiliser le conseil municipal pour préparer les prochaines élections.
Proposition d'organiser une première réunion publique cet automne pour informer la population sur le nouveau mode de scrutin. D'autres réunions pourront suivre afin de préparer cette échéance importante pour le village.
Une première réunion sera proposée le mercredi 15 octobre à 18h30.

- Nouveau terrain acquis par la commune :

La commune est nouvellement propriétaire du terrain et du bâtiment situés entre l'ancienne bascule et la mairie, au niveau du carrefour du monument aux morts.
L'équipe municipale envisage de reconvertir cet espace en jardin d'enfant et pourquoi pas, de rénover le bâti pour y accueillir un café associatif.
Il peut s'avérer urgent de déposer un dossier avant le mois de février, pour bénéficier des aides (qui se réduisent d'années en années) sur l'ensemble du projet.
La commission dédiée à ce sujet n'a pas progressé depuis la dernière réunion du 20 février.
Sylvain et Valérie se réuniront pour envisager ce qu'il est possible de faire.